

FICHE TECHNIQUE

- **CARACTÉRISTIQUES** : INTERPIERRE est une SCPI de rendement à capital variable qui distribue un revenu régulier.
- **STRATÉGIE D'ACQUISITION** : L'objectif est de constituer un patrimoine immobilier locatif diversifié en France et en Europe, composé d'immeubles principalement à usage d'entreprise (bureaux, commerces, locaux d'activité, ...).
- **PATRIMOINE** : Le patrimoine représente 11 617 m² au 31 décembre 2009.

Quelques unes de nos acquisitions :



17 rue Montgolfier, 93110 ROSNY SOUS BOIS



11 rue des Campanules, 77185 LOGNES



140-146 rue Léon Geffroy, 94400 VITRY



52 avenue Bourg La Reine, 92220 BAGNEUX



16-28 rue Gay Lussac, 94430 CHENNEVIERES

- **DATE DE CREATION** : Mai 1991.
- **DUREE** : 99 ans.
- **VISA AMF** : 05-34 du 7 octobre 2005.
- **CAPITAL** : SCPI à capital variable, dans la limite d'un capital statutaire fixé à 20 millions d'euros.
- **SOCIETE DE GESTION** : PAREF Gestion, SA au capital de 253.440 €, agréée par l'AMF le 19 février 2008 en qualité de Société de Gestion de Portefeuille GP-08000011, est filiale à 100% de la société foncière Pa-ref, cotée sur Euronext Paris.
- **EXPERT IMMOBILIER** : Foncier Expertise.
- **COMMISSAIRE AUX COMPTES** : PricewaterhouseCoopers Audit.
- **PRIX D'EMISSION** : Le prix d'émission est fixé à 980 € à compter du 20 mai 2010.

Les frais de souscription fixés statutairement à un maximum de 10% sont inclus dans le prix d'émission de la part.

- **PRIX DE RETRAIT** : Le prix de retrait applicable dans la limite des nouvelles souscriptions est de **882 €**. Par contre, si les retraits excèdent les souscriptions, la société de gestion propose à l'associé de faire racheter ses parts sur le fonds de remboursement, si les sommes disponibles dans le fonds sont suffisantes. A compter du 20 mai 2010, le prix de rachat par le fonds de remboursement est de 781,20 €.
 - **SOUSCRIPTION INITIALE MINIMUM** : 5 parts pour les nouveaux associés.
 - **FISCALITE** : Interpierre est une **SCPI de rendement**, le souscripteur est donc soumis à **l'impôt sur les revenus fonciers et, à la revente des parts, à l'impôt dégressif sur les plus-values immobilières**.
 - **LIQUIDITE** : Afin de contribuer à la liquidité du marché des parts, l'assemblée générale du 14/5/2008 a autorisé la société de gestion à vendre des biens et à alimenter en priorité le fonds de remboursement avec le produit des ventes jusqu'à ce qu'il atteigne 300 000 euros.
- La société de gestion ne garantit pas la revente des parts mais des modalités sont prévues dans la note d'information pour le cas où les retraits excéderaient les souscriptions. Le capital de la SCPI n'est pas garanti.
- **DUREE DE DETENTION** : Il est conseillé d'envisager cet investissement sur le **moyen et long terme** (minimum 8-10 ans).

**Retrouvez toutes les informations concernant la SCPI INTERPIERRE
sur le site : www.paref-gestion.com
ou contactez-nous au 01 40 29 86 86.**



VOTRE CAPITAL PIERRE